Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260313-D17DPAC_MAR26-DE

DSJVAP / LG

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026

(ordre du jour du 27 février 2026)

AIDE A LA DIFFUSION – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2026

Rapporteur : Mathieu MILESI

Depuis 2017, les associations de théâtre amateur et les écoles de danse associatives peuvent solliciter une aide spécifique à la diffusion. L'objectif est de permettre à ces associations d'accéder plus facilement à la location du théâtre Victor Hugo et du centre culturel Juliette Drouet afin d'y présenter leurs spectacles, conçus au sein de leur association avec leurs adhérents.

Ce soutien est versé sous forme d'une subvention forfaitaire de 450 € par an au maximum et par association, une fois le spectacle réalisé et sur présentation des justificatifs de location.

Les associations « Scénécure, Pourquoi pas moi ! et Acore » présentent une demande d'aide à la diffusion pour leurs spectacles respectifs suivants :

	« Scénecure »	**« Pourquoi pas moi ! »**	**« Acore »**
Date	Jeudi 26, samedi 28 février et dimanche 1er mars	Samedi 25 et dimanche 26 Avril	Mardi 12 et mercredi 13 Mai
Titre spectacle	Spectacle « Les amis du placard »	Spectacle « La Bicyclette bleue »	Spectacle de danse
Lieu	Théâtre Victor Hugo	Centre Culturel Juliette Drouet	Centre Culturel Juliette Drouet

Après avis favorable unanime de la Commission Culture, Patrimoine et Economie touristique réunie le 16 Février 2026, il est proposé d'attribuer :

- 450 € à l'association Scénécure
- 450 € à l'association Pourquoi pas moi !
- 450 € à l'association Acore.

Ces subventions sont versées sur présentation du justificatif de location.

Les crédits sont inscrits au BP 2026 sur la ligne de crédits 26469 – Article 65748 – Chapitre 65.

Signé électroniquement par délégation par Louis FEUVRIER le 16/03/2026 17:54:53

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260313-D17DPAC_MAR26-DE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 13 mars 2026

Le Maire,



Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2026-03-16T17:54:53+01:00

Signé électroniquement par délégation par Louis FEUVRIER le 16/03/2026 17:54:53